



Exploitation

DES RESSOURCES NATURELLES

ET

protection

DES DROITS DE L'HOMME

Sous la direction de

MIHAELA AILINCAI ET SABINE LAVOREL

EDITIONS A. PEDONE

PREFACE

L'ouvrage que j'ai le plaisir de présenter ici réunit pour l'essentiel les contributions présentées lors d'un colloque organisé les 6 et 7 octobre 2011 à Grenoble par le Centre d'Etudes sur la Sécurité internationale et les Coopérations Européennes (CESICE) de l'Université Grenoble II.

Cette manifestation scientifique s'est déroulée presque dix ans jour pour jour après la publication par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de l'une de ses plus célèbres décisions dans l'affaire *Social and Economic Rights Action Center and Center for Economic and Social Rights c. Nigéria*. Dans cette affaire, la Commission africaine n'avait pas hésité à condamner le Nigéria pour des violations des droits de l'homme occasionnées lors de l'exploitation pétrolière dans le delta du Niger (dans la région d'Ogoniland), par un consortium constitué de la société pétrolière nationale et de la compagnie transnationale Shell. Depuis cette décision la question des effets de l'exploitation des ressources naturelles sur la protection des droits de l'homme n'a rien perdu de son actualité. Que ce soit en temps de guerre, quand l'exploitation illégale des ressources naturelles peut constituer l'une des premières causes mais aussi le principal carburant des hostilités, ou en temps de paix, quand les ressources sont exploitées parfois avec avidité, au prix d'importantes dégradations environnementales et au détriment des populations concernées, les interactions entre exploitation des ressources naturelles et protection des droits de l'homme restent une question de grande actualité. Loin d'ailleurs d'en atténuer les problèmes, la crise économique et financière et les incertitudes qui planent sur la croissance mondiale risquent d'aggraver la situation en donnant aux Etats en difficulté, aux dirigeants politiques et militaires, aux multinationales et aux entreprises de façon générale, quelques bonnes excuses pour délaissier certaines considérations « coûteuses » telles que le développement durable et soutenable et le bien-être des populations locales.

L'intérêt du présent ouvrage est justement de proposer des réponses juridiques aux multiples questionnements et problèmes soulevés par les interactions entre l'exploitation des ressources naturelles et les droits de l'homme. Ainsi, alors qu'Anca Ailincai examine la question des obligations positives des Etats dans ce domaine sous l'angle de l'existence d'un droit à un environnement sain, Sylvie Paquerot s'intéresse plus particulièrement aux obligations des Etats à l'égard du droit d'accès de leur population à l'eau potable et à l'assainissement, question importante si l'on tient compte non seulement des effets parfois néfastes de l'exploitation de certaines ressources naturelles sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau, mais aussi des risques engendrés par une éventuelle surexploitation de cette ressource vitale. Hélène Tigroudja nous propose quant à elle une analyse de la très intéressante « jurisprudence » de

PRÉFACE

la Commission et de la Cour interaméricaines des droits de l'homme et nous montre comment les communautés indigènes et autochtones tentent, par le biais de leurs représentants, d'attaquer les Etats pour privation illégale ou arbitraire de territoires qu'ils considèrent comme historiquement être les leurs. Sabine Lavorel pousse cette problématique encore plus loin en examinant dans quelle mesure l'exploitation des ressources naturelles dans certains Etats pourrait violer le droit des peuples concernés à disposer d'eux-mêmes.

Une série d'autres contributions se penche sur les différentes sanctions envisageables comme moyen de renforcer et développer la protection des populations concernées et leur environnement. Mais le sentiment qui se dégage à la lecture de ces analyses est que le régime qui se dessine est encore largement inabouti et peu efficace. Philippe Lagrange montre ainsi que le système international n'a pas encore réussi à développer les outils lui permettant de garantir avec efficacité la sanction pénale des dirigeants politiques et militaires responsables de crimes économiques, notamment de l'exploitation abusive de ressources naturelles au détriment des droits fondamentaux d'une population. Carlos López explique comment les normes relatives à la responsabilité sociale des entreprises exploitant des ressources naturelles demeurent, au niveau international, non contraignantes. Isabelle Moulier, démontre les insuffisances de la répression nationale contre les dirigeants de certaines sociétés transnationales sur un fondement extraterritorial et propose de développer des outils relevant de la justice pénale internationale. L'analyse d'Adélie Pomade révèle d'ailleurs que les difficultés d'une solution juridictionnelle dans ce domaine ne sont pas seulement dues au droit applicable ou au problème de l'accès au juge, mais aussi aux difficultés liées à l'établissement du lien de causalité entre l'exploitation de certaines ressources naturelles et l'apparition de dommages à l'environnement naturel affectant directement ou indirectement des êtres humains.

Face à ces difficultés, plusieurs autres contributions s'intéressent à d'éventuelles solutions non juridictionnelles. Albane Geslin souligne ainsi que « l'aire protégée transfrontalière » peut être un instrument à la disposition des Etats et des organisations internationales pour assurer conjointement la préservation de la paix et la protection de l'environnement. Rahma Bentirou et Danielle Labarthe examinent dans quelle mesure la Banque Européenne d'Investissement a intégré le volet « respect des droits de l'homme » dans ses opérations hors de l'UE et quel est l'effectivité de ses mécanismes de responsabilisation, alors que Catherine Schneider s'interroge sur l'effectivité de la lutte contre les diamants de la guerre développée par l'UE. Enfin, Guillaume Le Floch nous éclaire sur l'action de l'ONU en général et du Conseil de Sécurité en particulier dans la lutte contre le phénomène d'exploitation illégale des ressources naturelles dans des conflits aussi divers que ceux en Angola, en RDC, au Libéria, en Sierra Leone ou encore en Côte d'Ivoire. L'auteur constate avec amertume que les sanctions adoptées pour tenter de « rompre cette spirale infernale » se sont révélées d'une efficacité toute relative.

Nous espérons que le lecteur appréciera ces contributions qui enrichissent un débat qui restera sans doute longtemps d'actualité. En tant que directeur du CESICE, qui analyse depuis plusieurs décennies déjà les problèmes relatifs à la sécurité internationale et à la sécurité humaine, en examinant ces questions sous l'angle à la fois du droit international, du droit européen, des relations internationales et de la science politique, j'aimerais remercier mes collègues Anca Ailincăi et Sabine Lavorel, respectivement Professeur et Maître de conférences à l'Université Grenoble II, d'avoir ainsi pris l'initiative d'organiser ce colloque et de publier cet ouvrage. J'aimerais aussi remercier tous les organismes qui ont rendu cette entreprise possible en lui apportant leur soutien : l'Université Grenoble II, son Conseil Scientifique et sa Faculté de droit, la SFR Europe & International, le Centre d'excellence Jean Monnet, la Région Rhône-Alpes et, bien sûr, les Editions Pedone qui ont accepté de publier cet ouvrage.

Théodore CHRISTAKIS
Professeur de droit international
Directeur du Centre d'Etudes sur la Sécurité Internationale
et les Coopérations Européennes
<http://cesice.upmf-grenoble.fr>

TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Théodore CHRISTAKIS	5
Avant-propos	
Mihaela AILINCAI, Sabine LAVOREL	9

PREMIERE PARTIE LES OBLIGATIONS A LA CHARGE DES ETATS

Exploitation des ressources naturelles et droit à l'eau et à l'assainissement	
Sylvie PAQUEROT	19
Exploitation des ressources naturelles et droit des peuples à l'autodétermination économique	
Sabine LAVOREL	35
Exploitation des ressources naturelles et droits fonciers des peuples autochtones	
Hélène TIGROUDJA	71
Exploitation des ressources naturelles et droit à un environnement sain	
Mihaela AILINCAI	83
Aires protégées transfrontalières et parcs pour la paix : entre géopolitique des conflits et protection transnationale de la diversité bio-culturelle	
Albane GESLIN	105
L'établissement du lien de causalité entre le préjudice et l'exploitation des ressources naturelles	
Adélie POMADE	121

DEUXIEME PARTIE LES OBLIGATIONS A LA CHARGE DES ACTEURS PRIVES

La responsabilité pénale des dirigeants politiques et militaires	
Philippe LAGRANGE	135
La responsabilité sociale et environnementale des multinationales exploitant des ressources naturelles	
Carlos LOPEZ	151
La responsabilité des entreprises transnationales et de leurs dirigeants : approche extraterritoriale et internationale	
Isabelle MOULIER	163

TABLE DES MATIÈRES

TROISIEME PARTIE
LE ROLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'ONU : quel pouvoir de contrainte et de sanction contre l'exploitation illégale de ressources naturelles ? Guillaume LE FLOCH	193
Sécurité humaine et lutte contre les « diamants de la guerre » dans le droit de l'Union européenne Catherine SCHNEIDER	211
La Banque européenne d'investissement à la croisée des chemins entre promotion des investissements et protection des droits de l'homme, dans ses opérations hors de l'UE Rahma BENTIROU et Danielle LABARTHE	233

Cet ouvrage regroupe les actes d'un colloque organisé sous l'égide du Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE). Il s'intéresse à l'interaction de deux thématiques contemporaines fondamentales dans les relations internationales : la protection internationale des droits de l'homme et l'exploitation des ressources naturelles. Les contributions analysent plus précisément les obligations en matière de protection des droits de l'homme qui pèsent sur différents acteurs (Etats, individus, entreprises multinationales), les sanctions potentielles en cas de non-respect de ces obligations et les obstacles à l'adoption de telles sanctions.

L'accaparement des terres par des multinationales en Afrique au détriment des besoins des populations locales, ou l'exploitation des ressources minières et pétrolières sans considération pour les conséquences environnementales ou sociales sont autant d'exemples illustrant l'actualité et l'intérêt de la problématique retenue. Ils révèlent également les difficultés rencontrées par les États et la communauté internationale pour concilier les enjeux économiques cruciaux liés à l'exploitation des ressources naturelles et l'impératif de protection des droits de l'homme.

MIHAELA AILINCAI est Professeure de droit public à l'Université Grenoble II.

SABINE LAVOREL est Maître de conférences en droit public à l'Université Grenoble II. Elles sont toutes deux membres du Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE).

Crédit photo : Pris(c)ille



ISBN 978-2-233-00660-8

34 €